

## RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS



Ramassage mensuel au moyen d'un camion compacteur, le dernier mercredi de chaque mois, selon calendrier.

Les dépôts doivent être faits au plus tôt la veille du ramassage aux endroits habituels. Passage du camion dès 7h30.

Les déchets suivants ne sont pas admis :

- Appareils électriques\*
- Batteries de voiture (chez le vendeur)
- Pneus (chez le vendeur)
- Ferraille, pièces métalliques (déchetterie)
- Déchets de constructions (entreprises spécialisées, sauf petits bricolages à la déchetterie)
- Bidons et fûts contenant des liquides (s'informer auprès de la déchetterie)

\*Les appareils électriques, l'électroménager, la bureautique et les appareils électroniques de loisirs doivent être retournés, en priorité, dans les commerces qui sont dans l'obligation de les reprendre. Toutefois, en cas de problème, ils peuvent être remis gratuitement à la déchetterie.

**Récupération des cartouches d'encre d'imprimante** par la Croix-Rouge, dépôt possible à l'Administration Communale et à la Déchetterie.

**Bois** : une benne est à votre disposition à la déchetterie pour la récupération du bois, suivre les instructions du préposé et se référer à l'info – déchets.

## HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Lundi	:	<b>*en été</b>	de 17h00 à 19h00
Mercredi	:	*en été	de 17h00 à 19h00
		*en hiver	de 16h00 à 17h00
<b>Samedi</b>	:	<b>toute l'année</b>	<b>de 10h00 à 12h00</b>

**\*Les changements d'horaire « été-hiver » se font en même temps que le changement d'heure officiel.**